

BAC +2
titre
professionnel
niveau III

Une formation, un métier

Le développeur web et web mobile développe ou fait évoluer des applications en respectant les normes et standards reconnus par la profession et en suivant la sécurité informatique à toutes les étapes. Il conçoit la partie visuelle en créant la maquette des écrans de l'interface utilisateur et prévoit la navigation de l'application. En parallèle, le développeur conçoit et code la partie back-end, c'est-à-dire exécutée côté serveur pour accéder aux données.

Objectifs professionnels

Développer la partie front-end d'une application web ou web mobile en intégrant les recommandations de sécurité

- . Maquetter une application
- . Réaliser une interface utilisateur web statique et adaptable
- . Développer une interface utilisateur web dynamique
- . Réaliser une interface utilisateur avec une solution de gestion de contenu ou e-commerce

Développer la partie back-end d'une application web ou web mobile en intégrant les recommandations de sécurité

- . Créer une base de données
- . Développer les composants d'accès aux données
- . Développer la partie back-end d'une application web ou web mobile
- . Elaborer et mettre en oeuvre des composants dans une application de gestion de contenu ou e-commerce

Débouchés

- . Développeur web
- . Développeur web front-end, développeur web back-end, développeur web full-stack
- . Développeur web mobile
- . Informaticien de développement

Validation

Un titre professionnel certifié niveau III (Bac +2) « Développeur web et web mobile », délivré par le Ministère du travail, titre inscrit au RNCP (date de parution au JO de l'arrêté : 17/04/2018).

RENTRÉES PERMANENTES !

CANDIDATURE

1. Pré-inscription :

De janvier à décembre sur www.instic.fr

2. Entretien individuel de motivation :

Il vise à cerner la motivation et à valider les pré-requis pour la formation choisie et pour l'alternance.

3. Pour les candidats au contrat de professionnalisation :

Le candidat, admissible après l'entretien de motivation, doit signer un contrat de professionnalisation s'il a choisi de suivre la formation en alternance.

PUBLIC

. Etudiant(e)s de niveau ou titulaires d'un BAC général ou professionnel, pratique courante de l'informatique recommandée (ordinateur, smartphone...).

. Salariés d'entreprise justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine informatique.

9 mois
en
initial

18 mois
en
alternance

Développeur(se) web et web mobile

Programme de formation

formation :
19 semaines

Enseignement technique

- . Algorithmie
- . Sécurité informatique

Programmation orientée objet

- . Java
- . Java EE

Gestion de base de données

- . SQL/SQL server

Développement Web

- . HTML/CSS
- . Javascript
- . JQuery
- . PHP/PHP MySQL

Méthode d'analyse et modélisation

- . Merise/UML

Frameworks

- . Angular
- . Symfony

Système de gestion de contenu

- . Wordpress – Gestion du développement des extensions

Gestion de projets de développement

- . Management de projet
- . Etudes de cas

Modules transverses

- . Anglais technique
- . Communication interpersonnelle

Organisation et statut durant la formation

En alternance

- . 75% du temps en entreprise
- . Les périodes en entreprise et à l'école sont organisées en semaines complètes et se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- . L'alternant a le statut de salarié de l'entreprise avec un contrat de travail.

En initial

- . 19 semaines de formation, 2 mois de stage en entreprise optionnels
- . Accessible aux demandeurs d'emploi, étudiants
- . Finançable dans le cadre du CPF, CIF, CSP...

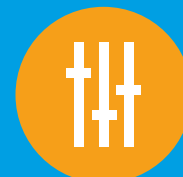
Le contrat de professionnalisation

Avantages du contrat avec INSTIC

- . Les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise avec le concours de l'OPCA.
- . INSTIC assure la mise en place du contrat avec l'entreprise.
- . INSTIC organise et gère le montage administratif du dossier.
- . INSTIC réalise un suivi pédagogique.



Suivi individualisé:
classe de 14 élèves maximum.



Possibilité de **personnalisation du parcours.**



Matériel informatique
et support mis à disposition des élèves.